

BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023

O2D Environnement, une entreprise toujours plus engagée pour la Nature

O2D Environnement est une PME française engagée et militante pour l'environnement, qui s'est impliquée dès sa création à la restauration des fonctions naturelles du sol. Son objectif depuis presque 20 ans : développer des solutions d'aménagement vertueuses et fondées sur le vivant. Alors que les conséquences du réchauffement climatique sont de plus en plus intenses, comme nous avons pu le constater en 2023 avec la hausse des températures, des incendies et des inondations partout en France¹, repenser la ville de demain est devenu urgent. Cette année, l'entreprise a ainsi réalisé **615 chantiers de sols perméables sur le territoire** - accompagnant professionnels et collectivités vers un urbanisme plus durable. Soit **195 000 m² de surfaces** dont les fonctions naturelles ont pu être préservées : autant de victoires pour la continuité écologique des sols français.

Des engagements renouvelés pour la biodiversité et la lutte contre les déchets plastiques

La **Dalle TTE®**, développée par O2D Environnement aux côtés de plusieurs pays européens et que l'entreprise distribue en France, est un écomatériau produit à 100% à partir de déchets plastiques ménagers. Alors que ce plastique aurait normalement été destiné à l'enfouissement ou à l'incinération, il trouve une nouvelle utilisation au sein d'une solution à forte valeur ajoutée environnementale. Au travers des projets menés par O2D Environnement en 2023, ce sont **5 265 tonnes de plastiques ménagers** qui ont été revalorisées ce qui équivaut à **2,65 millions de sacs plastiques recyclés** et **12,5 millions kg de CO2 évités**.

Lutter contre les déchets plastiques, en évitant qu'ils ne se retrouvent dans la nature, c'est aussi protéger la biodiversité - et notamment la faune marine. Pour O2D Environnement, cet engagement profond pour la protection de la faune et la flore françaises ne s'arrête pas là. Cette année, la PME devient en effet "**une entreprise engagée pour la nature**" reconnue officiellement par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Pour se faire, O2D a déposé son **Plan d'action volontaire en faveur de la biodiversité**, suite à son adhésion au programme Act4Nature France portée par l'OFB au sein de son Plan Biodiversité. D'ici à 2027, l'entreprise a ainsi défini plusieurs actions prioritaires comme le développement d'une solution de végétalisation permettant la mise en œuvre de systèmes de sols organiques et végétalisés **quels que soient le climat ou la typologie de fréquentation**.

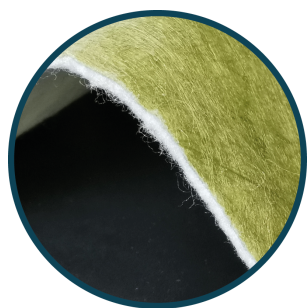
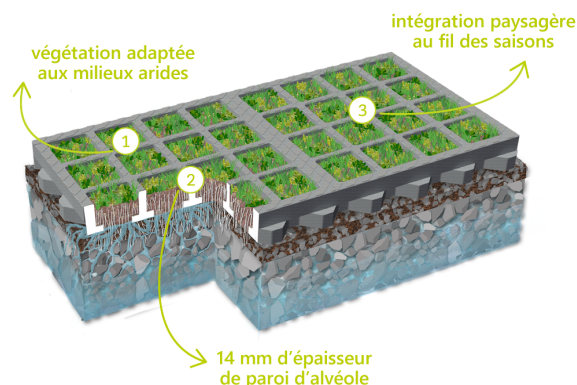


En juin 2023, O2D Environnement a apporté son soutien au Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire qui mettait en avant la thématique de la résilience urbaine - et notamment des "**Jardins Résilients**". L'espace, sponsorisé par O2D Environnement et 5 autres entreprises, tend à plus d'équilibre entre le végétal et l'urbain, tout en étant autonome en ressources. Le **jardin a été récompensé** du [Prix du Design et des Idées Novatrices](#).

¹ Voir Réseau Action Climat France, [Quels sont les impacts du changement climatique en France ?](#) (17-11-2023)

Une offre durable pour contribuer au verdissement de l'aménagement urbain

Cette année a été marquée par le lancement de 2 nouveaux produits pour O2D Environnement. Tout d'abord la solution de remplissage **O2D MOSS**, qui répond aux besoins de végétalisation des espaces de stationnement en milieu aride ou sans possibilité d'entretien. Ce substrat a une très forte résistance à la chaleur et au manque d'eau, ce qui le rend particulièrement adapté pour les régions méridionales qui subissent de plus en plus d'épisodes de sécheresse.



L'entreprise a également lancé le **Géotextile dépolluant AMTER**. Cette barrière protectrice et active permet de traiter les eaux de ruissellement lors du processus d'infiltration. La spécificité d'AMTER est d'être un géotextile dépolluant, qui capte et biodégrade les hydrocarbures durablement et sans entretien. Il s'intègre au sein des ouvrages d'infiltration : noues, tranchées et bassins d'infiltration, stationnements perméables, bassins enterrés, etc. Cette solution protège ainsi les écosystèmes autour de l'ouvrage, tout autant que les sols et les aquifères en profondeur.

Depuis 2017, O2D Environnement a par ailleurs **fondé son propre bureau d'étude interne afin de contribuer au développement des connaissances liées à la biodiversité dans le domaine des technosols**. Grâce au projet de recherche ACTIV-S, l'entreprise a mené 2 études sur le potentiel des sols végétalisés et perméables quant à la recolonisation de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains. En 2024, le 3ème volet de ces recherches verra le jour sur la capacité des sols perméables à retenir les pollutions d'hydrocarbures. Les échantillonnages étant terminés, le rapport d'étude devrait voir le jour au printemps.

O2D Environnement, un acteur qui accompagne collectivités et professionnels dans leur mise en conformité réglementaire

Depuis le 1er juillet 2023, la Loi d'accélération EnR et la Loi Climat imposent l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments et les parkings français. Pour ces derniers (à partir de 500m² d'emprise au sol) lorsqu'ils sont neufs, font l'objet de rénovations lourdes ou d'un changement de gestion, il sera également nécessaire de mettre en place des dispositifs favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales. O2D Environnement a déjà accompagné plusieurs chantiers dans l'intégration d'ombrières sur parkings perméables, comme la création de **l'Aire de covoiturage de La Chavanne** en collaboration avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Ce chantier a permis l'installation d'ombrières solaires ainsi que de places de parking perméables (photo ci-contre).



D'un point de vue de l'aménagement urbain, l'autre évolution législative majeure concerne **l'objectif ZAN** (Zéro Artificialisation Nette). Le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, a en effet récemment défini officiellement **la nomenclature des sols** selon les objectifs de ZAN après plusieurs mois de débats et une nouvelle consultation publique cet été. Tout d'abord, le décret fait entrer les parcs et jardins dans la catégorie « *Surfaces non artificialisées* », une évolution favorable par rapport à la première mouture de la classification. Néanmoins, il est possible d'émettre un regret quant à la non distinction des surfaces artificialisées. En effet, la nomenclature met au même niveau les surfaces complètement imperméabilisées (telles qu'une autoroute goudronnée) et les surfaces aménagées de façon perméable ou végétalisée (telles qu'un parking aménagé par O2D Environnement). La nouvelle réglementation ne prend donc pas en compte les fonctions écologiques que peuvent revêtir ces systèmes de sols perméables.

Pour **Olivier Bataille, directeur d'O2D Environnement**, *“L'année 2023 a été marquée par des difficultés dans le monde de la construction, liées à un contexte économique instable et à l'augmentation des coûts des matériaux. Au vu des événements climatiques extrêmes qui tendent à se généraliser sur notre territoire, l'alternative écologique que nous proposons a plus que jamais sa place. Ne bétonnons plus les sols lorsque d'autres solutions existent ! La récente nomenclature ZAN nous prouve que la frontière réglementaire entre un sol bétonné et un sol construit végétalisé est infime. Il nous incombe à nous, experts de l'urbanisme durable, de poursuivre les efforts pour convaincre de l'étendue des avantages de la perméabilisation et de la végétalisation des sols aménagés - c'est l'objectif que nous nous fixons chez O2D Environnement en 2024.”*

A propos d'O2D ENVIRONNEMENT® :

O2D ENVIRONNEMENT® s'engage au quotidien pour le développement de solutions vertueuses avec un objectif : préserver les fonctions naturelles du sol. Les systèmes de sols carrossables perméables s'intègrent dans le cadre de projets éco-conçus favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales et la végétalisation d'espaces. Répondant aux enjeux actuels de l'urbanisme et de la résilience des territoires, les solutions d'O2D ENVIRONNEMENT® allient performances techniques, intégration paysagère et bénéfices environnementaux, au profit du retour de la nature en ville.

Partenaire privilégié des bureaux d'étude, architectes, paysagistes et entreprises, O2D ENVIRONNEMENT® accompagne les projets de la phase conception jusqu'à la mise en œuvre en phase chantier. Au fil de ses 15 années d'expérience dans les projets d'aménagements extérieurs perméables et végétalisés, la société a su participer au développement de solutions techniques performantes et à haute valeur ajoutée environnementale.